

Initiatives ministérielles

disponibles, c'est qu'il s'ensuivra effectivement une hausse du coût des médicaments pour ce groupe aussi.

Si, comme c'est le cas, la réponse à ces trois questions fondamentales est «oui», c'est que ce projet de loi est une mesure législative inopportune, puisqu'on ne peut se permettre d'alourdir d'un seul centime le fardeau financier des Canadiens. Pourquoi le gouvernement propose-t-il cette mesure législative à ce moment-ci?

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je peux comprendre que l'augmentation des prix inquiète le député. Nous sommes tous dans le même cas. En cette période difficile que nous traversons, notre avenir nous préoccupe tous. Le gouvernement s'inquiète autant que nous de la situation.

Parmi les initiatives que nous avons prises, nous avons décidé de donner plus de pouvoirs au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Permettez-moi de vous énumérer brièvement quelques-unes des mesures que le conseil pourra prendre pour veiller à ce que les prix soient maintenus à des niveaux très raisonnables, selon tous les critères que nous pouvons trouver pour éviter toute majoration excessive des prix.

Le projet de loi permet au conseil d'influer davantage sur le prix exigé par un fabricant lorsqu'il met un nouveau produit sur le marché. Il permet au conseil d'ordonner une réduction du prix ou d'imposer des amendes qui compenseraient le prix excessif exigé par le passé et décourageraient les augmentations démesurées. Autrement dit, le conseil peut, au besoin, réduire le prix s'il juge que le titulaire profite de la situation grâce à la pleine protection que lui offre son brevet original. Le projet de loi prévoit également des amendes et des peines d'emprisonnement pour ceux qui ne respectent pas les ordonnances du conseil, ce qui sort de l'ordinaire. On ne fixe pas à la légère des prix contraires aux règlements établis par le nouveau conseil, car on pourrait se retrouver en prison.

Voilà autant de mesures qui devraient, de l'avis du gouvernement, garder le prix des médicaments à un niveau raisonnable. Naturellement, j'imagine que les ordonnances du Conseil auront la même force que celles de la Cour fédérale.

Je respecte mon collègue d'en face et je sais qu'il ne pourrait faire d'observations sans y avoir longuement réfléchi. Il a tout à fait raison de dire qu'il y aura certaines augmentations de prix. C'est un aspect de la question que nous avons examiné. Je lui ferai part des conclusions auxquelles nous sommes arrivés après de longues et sérieuses études.

À l'heure actuelle, selon nous, l'abolition de l'octroi obligatoire de licences n'aura qu'une faible incidence sur le prix des produits de prescription et des médicaments à accès restreint que doivent payer les pharmacies et les hôpitaux, ceux qui nous préoccupent pour l'instant. L'augmentation sera nulle la première année et par la suite ne dépassera jamais 2 p. 100 par année jusqu'à l'an 2000. Elle sera donc très faible.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, la députée qui a pris la parole avant moi a notamment dit, au sujet de l'amélioration de la protection des médicaments brevetés, que l'opposition exploitait la peur des Canadiens, ce qui lui déplaisait énormément, et que notre tâche était d'effrayer les Canadiens.

Il est important que la députée sache, surtout après les débats référendaires et toutes les réunions auxquelles nous avons assisté, que les Canadiens sont très en colère. Ils ne sont absolument pas dupes et n'attendent que l'occasion de régler son compte à un gouvernement qui les a trahis. La clôture n'est pas un problème aujourd'hui parce que c'est comme ça que fonctionne ce gouvernement. Les Canadiens savent parfaitement bien qu'ils ont un an à attendre pour en finir avec lui.

La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont tous pris des mesures par suite de la hausse du prix des médicaments. Ils estiment que cette hausse est attribuable à la protection des médicaments brevetés et au véritable monopole accordé par le gouvernement dans ce secteur. La protection des médicaments brevetés va même être prolongée jusqu'à vingt ans. Il en résultera que de plus en plus de médicaments ne seront plus couverts par l'assurance-maladie, que les gens vont devoir les payer de leur propre poche et qu'ils vont devoir payer des frais d'utilisation. Les franchises des régimes d'assurance-médicaments vont être relevées, et ce sont les plus de 65 ans et les jeunes familles qui en feront les frais. Mais les Canadiens ne sont pas dupes. Ils savent qu'ils n'ont qu'un an à attendre. Croyez-moi, ils sont en colère et inquiets. Ils veulent avoir l'occasion de se prononcer sur ce gouvernement dans le cadre d'élections.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, ce fut d'abord l'oeuvre des libéraux, et voilà que le NPD prend la relève: on cite des faits et des chiffres hors contexte pour faire peur aux personnes ayant un revenu fixe et aux personnes âgées, sachant bien qu'elles s'inquiètent de tout ce qui a trait à l'assurance-maladie et aux risques d'augmentation des coûts.